



## **Absence de réponse de l'Agence européenne des médicaments à une plainte concernant son avis contre l'utilisation de l'ivermectine en tant que médicament pour la prévention ou le traitement de la COVID-19**

Affaire ouverte

**Affaire 1118/2021/KT - Ouvert le 20/07/2021 - Décision le 07/09/2021 - Institution concernée** Agence européenne des médicaments |